

Malakoff, le 10 février 2014

Décision n° 9/2014 portant nomination du référent déontologie de l'EPIDE

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu la circulaire du 31 octobre 2007 définissant les modalités de contrôle de déontologie applicables aux agents publics ;
Vu la décision n° 8/2014 du 10 février 2014 portant création et attributions de la fonction de référent déontologique de l'EPIDE,

Décide :

Art. 1er - M. Pierre-Ange Zalberg, chef du service des affaires juridiques et des achats, est nommé référent déontologie de l'EPIDE.

Art. 2. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

